



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre du mois de février à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PEREZ.

Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes Lucette DARMEZIN, Daphné CARTRY, Marie OLIVETTO, Sylvie RUPPIN. MM. Pierre PEREZ, Frank DEUEZ, Marc PIENNE, Patrick GIROUD et Vincent CREUGNY.

Absents : Mme Nadia MEDOUR et M. Gérard BATTU

M. Gérard BATTU a donné procuration à M. Frank DEUEZ.

Mme Daphné CARTRY a été nommée secrétaire de séance.

1. Ouverture anticipée de crédits.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser à mandater les dépenses d'investissement correspondant à la modification du PLU, des travaux de voirie et une formation professionnelle, avant l'approbation du budget primitif de l'année 2014. Ces dépenses seront reprises dans le budget 2014.

2. Prêt de la salle polyvalente à l'ASDER.

En raison de collaborations fréquentes avec l'ASDER, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à sa disposition à titre gratuit, la salle polyvalente, sa petite salle de réunion annexe et la salle du Conseil Municipal le 13 juin 2014. Cette journée aura pour objet les espaces info énergie de Région Rhône Alpes.

3. Restauration du ruisseau de Nécuidet : échanges de terrains avec des particuliers et cessions de certaines parcelles au Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie (CEN).

Monsieur Marc PIENNE, Conseiller Municipal, présente le projet :

Une soixantaine de parcelles seront échangées entre des particuliers et la commune. Par la suite, la commune conservera les parcelles exploitées et cédera celles en marais au CEN.

Le secteur "Les Pierres" sera utilisé comme lieu de stockage des matériaux excédentaires, de zone de stationnement des engins et de stockage temporaire pendant les travaux. Il sera remis en état à la fin des travaux.

Pour compenser des pertes en fourrage et/ou regain dues aux travaux (passage des engins, stockage temporaires de matériaux, déplacement/élargissement du cours du ruisseau), des parcelles acquises par la commune seront confiées à l'agriculteur concerné, gratuitement en 2014, puis ajoutées à son bail de location en cours les années suivantes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet présenté. M. Marc PIENNE et Mme Lucette DARMEZIN, concernés personnellement par ces échanges, ne prennent pas part au vote.

4. Cessions et achats de terrains.

Monsieur le Maire présentent des demandes d'achats de parcelles communales émises par des particuliers. Le Conseil Municipal, dans sa majorité (une abstention) acceptent ces demandes.

5. Convention d'usage avec le CEN de la Savoie.

Monsieur Marc PIENNE, Conseiller Municipal, présente le projet qui concerne la parcelle de lac propriété de la commune en indivision avec Chambéry Métropole. La commune confierait en gestion au CEN la partie des rives en roselières. Les parties en eau libre ne sont pas concernées par cette convention. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Départ de Mme Sylvie RUPPIN

6. Accueil et sensibilisation du public sur le site des marais et du lac de La Thuile : projet d'étude du CEN de la Savoie.

Ce projet porte sur la réalisation d'une étude sur l'accueil et la sensibilisation du public sur le site des marais et lac de la Thuile.

Cette étude, pilotée par le CEN Savoie dans le cadre d'un stage de 4 mois, sera menée avec les partenaires et acteurs du site étudié (communes, association des propriétaires du lac, PNR du massif des Bauges, Conseil Général, Chambéry Métropole, etc...). Elle débouchera sur un document appelé "document d'interprétation", lequel définira des propositions de mise en œuvre (scénarios, développement des thèmes abordés, plans, financements...). Cette étude est à la charge du CEN Savoie et n'engage pas financièrement la commune. Le Conseil Municipal valide le projet à l'unanimité.

7. Répartition de l'actif, du passif et du personnel du syndicat de cylindrage.

Ce syndicat, créé en 1952 avec des communes du canton de St Pierre d'Albigny, n'est plus en activité depuis des décennies. L'actif et le passif doivent être répartis entre les communes membres avant la dissolution du syndicat. Le Conseil accepte à l'unanimité de remettre gracieusement le matériel (2 balayeuses tractées et 1 tracteur) à la communauté de commune du Val Gelon et du Coisin ; le personnel (un agent 2h/semaine) à la commune de Chamoux sur Gelon (qui l'emploi déjà) et la trésorerie (5 267.15€) répartie entre les communes membres.

8. Programmation 2014 des travaux à réaliser en forêt communale et demande de subventions. Reporté.

9. Questions diverses.

Un problème sur le réseau pluvial à La Rongère va être pris en charge.

Les travaux (chauffage et sol) à la salle polyvalente sont terminés.

Pas de questions du public.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Fait en Mairie le 25 février 2014.

Le Maire


Pierre PEREZ